

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00454

**CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE À
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT DE SAINT-ETIENNE (EPASE)
POUR LES TRAVAUX DE MISE EN SÉPARATIF DES RUES NEYRON,
FERDINAND ET AUBERT À SAINT-ETIENNE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix : 62

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 septembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230914-D20230045410

Date de mise en ligne : 22 septembre 2023

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Christian JOUVE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Jean-Paul RIVAT

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DE SAINT-ETIENNE (EPASE) POUR LES TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF DES RUES NEYRON, FERDINAND ET AUBERT A SAINT-ETIENNE

L'Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne (EPASE) est en charge de la requalification complète des aménagements de façade à façade sur les rues Neyron, Ferdinand et Aubert à Saint-Etienne au sein du quartier Chappe Ferdinand. Le projet doit contribuer au changement d'image du quartier, notamment par l'amélioration du confort piéton, l'apaisement de la circulation et la qualité des espaces publics proposés.

Dans le cadre de ces travaux, Saint-Etienne Métropole a investigué les réseaux unitaires de ces rues. Ces derniers étant obsolètes, la Métropole souhaite confier à l'EPASE la maîtrise d'ouvrage afin de mettre en séparatif ces rues et supprimer les éventuels passages en domaine privé. Cela s'inscrit pleinement dans les objectifs de la collectivité afin de réduire l'arrivée d'eau claire à la station de Furania et répondre aux obligations réglementaires de mise en conformité fixées par la DDT. Cette délégation de maîtrise d'ouvrage apparaît en outre comme la solution la meilleure pour répondre aux exigences de phasage et de réalisation des travaux de l'EPASE.

Le coût estimatif de l'opération, hors indexation, est évalué à 1 980 000 € HT comprenant :

- le coût estimatif des travaux à 1 500 000 € HT ;
- les frais d'études (MOE, CSPS, CT...), estimés à 10 % du montant des travaux soit 150 000 € HT ;
- les frais divers (études techniques complémentaires, référés préventifs...) nécessaires à la bonne réalisation de la mission, estimés à 5 % du montant des travaux soit 75 000 € HT ;
- les frais de maîtrise d'ouvrage de l'EPASE, pour un montant forfaitaire établi à 2 % du montant des travaux soit 30 000 € ;
- un taux d'aléas de 15 %, soit 225 000 € pour l'ensemble de l'opération. Ce taux comprend les aléas de maîtrise d'œuvre en phase de conception et de réalisation ainsi que les sujétions techniques imprévues en cours de chantier.

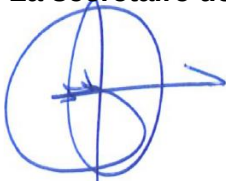
La Métropole se chargera de solliciter l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour les subventions éventuelles.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- approuve la convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage relative à l'opération des travaux de mise en séparatif des rues Neyron, Ferdinand et Aubert à Saint-Etienne ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage ;
- les dépenses correspondantes seront imputées au budget assainissement des exercices 2024 et 2025, section d'investissement – Chapitre 23 – Articles 238 et 2315 – Opération 622 ;
- la recette correspondante aux éventuelles subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sera inscrite au budget assainissement des exercices 2024 et 2025 section investissement - Chapitre 13 - Article 13118 - Opération 622.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,

A blue ink signature consisting of a large circle with a horizontal line through it and a small arrow pointing to the right.

Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,

A blue ink signature consisting of a long vertical line with a large loop at the bottom and a small horizontal line at the top right.

Hervé REYNAUD